

Kigali, le 1er mars 1961

K. ET.
REPUBLIQUE RUANDAISE
MINISTRE DE L'INTERIEUR.-

N° 280/Budget/

M. De Zutter



Objet: Demande indemnité
pour bicyclette.

Annexes 1 en 3 ex.

280
Pers 4/01/ M
613/4

A Monsieur l'Administrateur du Territoire
de et à
KIBUNGU .-

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous renvoyer, en
annexe, la demande introduite par Monsieur HABIMANA Jean-Baptiste
Secrétaire indigène à Kibungu, en vue d'obtenir l'indemnité de
bicyclette pour 1961.

Outre que cette demande n'est pas signée,
je vous signale que la dépense doit normalement être imputée sur
le crédit de 1.500 frs. , B.O. 1961 article 011/01, que je vous
ai subdélégué par ma lettre n° 170/Budget du 14 février 1961. Le
requérant, en effet, fait partie du personnel auxiliaire sous con-
trat de travail et non de celui sous statut, pour lequel je dispose
encore de quelques indemnités sous article 010/02.

Si vous avez déjà engagé la totalité du montant
précité, veuillez garder en suspens la requête de Monsieur
HABIMANA. Priorité lui sera accordée pour imputation sur le crédit
qui sera prévu au second semestre.

P. Le Ministre de l'Intérieur *about*
J.B. RWASIBO *[Signature]*

60
7

DECISION N°

(1) Résident Général du Ruanda-Urundi
Le (2) Chef du Service des "Affaires Politiques" du R.U.
accorde à partir du 1er janvier 196
à Monsieur
à Kibungu
l'indemnité de (3) BICYCLETTE pour (4) déplacements habituels
Service
L'indemnité sera (5) Forfaitaire
Les déplacements par moyen de locomotion à moteur pouvant être
portés en compte seront limités à:
(6) Centre et hors centre. km. par (7)
le taux de l'indemnité est fixé (8) 63 francs par mois

Usumbura. . . . / 7 . 196
LE GESTIONNAIRE DES CRÉDITS DES A.P.

Pr. copie certifiée conforme
Le Comptable des A.P.

Pr. vérification approbation & imputation
à l'art.
Engagement n° du
Pour le Gestionnaire des crédits des A.P.
Le Comptable des A.P.

1-Minute pr. A.P.
1-Original pr. bénéficiaire
3 Copies pr. Comptable territorial

- (1) Résident Général du Ruanda-Urundi
- (2) Autorité qualifiée pr. accorder l'indemnité.
- (3) Classe etc...
- (4) Déplacements habit. déplt. habit. y compris H.B. trajet Bureau-Habit
- (5) Forfaitaire ou proportionnelle aux parcours effectués ?
- (6) Barrer la ou les mentio (s) inutiles.
- (7) Mois-Trimestre - Semestre - an.
- (8) par circulaire (voiture et moto) par le régl. de la Mécanisation
bicyclette et avion) à . . . F. le km. (canots à moteur).

Pour réception
[Signature]